

LE PROCESSUS REGIONAL DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU EN AFRIQUE DE L'OUEST : CADRE DE MISE EN OEURE, PRINCIPAUX RESULTATS, DEFIS ET PERSPECTIVES

PLAN DE PRESENTATION

- Contexte général
- Cadre de mise en œuvre
- Principaux résultats
- Défis
- Perspectives de travail

1- CONTEXTE GENERAL

Le processus régional sur la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) en Afrique de l'Ouest est né de la Conférence Ministérielle Ouest Africaine sur la gestion intégrée des ressources en eau tenue à Ouagadougou du 3 au 5 mars 1998.

Au cours de cette Conférence, les 16 pays de la CEDEAO d'alors se sont résolument engagés à passer d'une gestion des ressources en eau sectorielle et technocratique à une gestion intégrée et participative, conforme aux principes adoptés par la Conférence préparatoire de Dublin en janvier 1992 et entérinée par la CNUED de Rio de Janeiro en juin 1992.

L'application des recommandations de cette Conférence de Ouagadougou a notamment abouti à l'adoption du Plan d'Action Régional de Gestion Intégrée des Ressources en Eau de l'Afrique de l'Ouest (PARGIRE-AO) par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement en décembre 2000 et à la création d'un Cadre Permanent de Coordination et de Suivi (CPCS) de la GIRE en Afrique de l'Ouest par décision de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO en décembre 2001.

2- CADRE DE MISE EN ŒUVRE

Le processus régional de GIRE en Afrique de l'Ouest est fondamentalement mis en œuvre à travers le Cadre Permanent de Coordination et de Suivi (CPCS) de la GIRE en Afrique de l'Ouest ;

2.1 Mission et objectifs du CPCS

Le CPCS a pour mission de promouvoir, coordonner et assurer la mise en œuvre d'une politique communautaire en matière de gestion des ressources en eau en Afrique de l'Ouest, conformément à la mission et aux politiques de la CEDEAO.

Il a pour objectifs spécifiques :

- Opérer la transition d'une gestion sectorielle de l'eau vers une gestion holistique et participative des ressources en eau ;
- Promouvoir et renforcer la coopération sous régionale en vue de stimuler et de faciliter le développement et la gestion concertée des ressources en eau partagées ;
- Contribuer à la gestion pacifique et à la prévention des conflits liés à l'utilisation et à la protection des ressources en eau partagées par plusieurs pays.

2.2 Organisation et fonctionnement du CPCS

Les organes du CPCS sont :

- Le Comité Ministériel de Suivi (CMS) ;
- Le Comité Technique des Experts (CTE) ;
- Le Conseil sous Régional de Concertation de la GIRE (CRCRE) ;
- Le Centre de Gestion des Ressources en Eau (CGRE).

2.2.1 Comité Ministériel de Suivi

Le CMS est composé des ministres en charge des ressources en eau des Etats membres de la CEDEAO Il constitue l'organe de décision et d'orientation du CPCS.

A ce titre, il assure les fonctions suivantes :

- Définir la stratégie du CPCS pour atteindre ses objectifs dans le cadre de sa mission ;
- Veiller à l'exécution de la stratégie du CPCS ;
- Décider de la création de principes de travail ou de tout autre mécanisme institutionnel susceptible de faciliter la réalisation des objectifs du CPCS ;
- Approuver sur une base biennale les programmes de travail, les budgets et les rapports d'activités des organes du CPCS ;
- Formuler toute autre recommandation à l'attention de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, du Conseil des Ministres de la CEDEAO concourant à la réalisation des objectifs de la gestion intégrée des ressources en eau en Afrique de l'Ouest.

Le CMS se réunit une fois tous les 2 ans en session ordinaire, et en session extraordinaire chaque que de besoin, à l'initiative de son Président ou d'une majorité des Etats membres.

2.2.2 Comité Technique des Experts

Le Comité Technique des Experts (CTE) est composé des points focaux qui sont les experts des ressources en eau représentant d'une part les Etats membres, et d'autre part les organisations de bassin de l'Afrique de l'Ouest.

Le CTE a pour mission d'assister le CMS dans son rôle d'orientation et de pilotage du CPCS.

A ce titre, il assure entre autres les fonctions suivantes :

- Préparer les réunions du CMS ;
- Veiller à l'exécution des délibérations du CMS ;

- Définir les modalités pratiques d'exécution des projets, programmes et plans d'action sur la gestion intégrée des ressources en eau;
- Examiner les rapports et documents du CCRE ;
- Proposer au CMS la création de groupes de travail nécessaires à la réalisation efficace des objectifs du CPCS.

Le CTE se réunit une fois par an en session ordinaire, et chaque fois que de besoin, en session extraordinaire à l'initiative de son Président ou d'une majorité d'Etats.

2.2.3 Conseil sous-Régional de Concertation de la GIRE

Le CRCRE est composé de 45 membres dont :

- 15 représentants les Etats à travers les points focaux nationaux ;
- 15 représentants les Organisations de bassin à travers les points focaux des bassins, les collectivités locales et les partenaires ;
- 15 représentants la société civile, y compris le secteur privé.

Le CRCRE est un organe consultatif.

Il a pour fonctions :

- Examiner toute question d'intérêt sous régional dans le domaine des ressources en eau qui lui sera soumise par un organe du CPCS ;
- Proposer toute initiative ou réforme qu'il estime nécessaire pour une meilleure mise en œuvre de la GIRE.

Le CRCRE se réunit une fois tous les deux ans en session ordinaire sur convocation de son Président. Il peut se réunir en session extraordinaire, chaque fois que de besoin à l'initiative de son Président ou d'une majorité de ses membres.

2.2.4 Centre de Gestion des Ressources en Eau

Le CGRE est l'organe exécutif du CPCS. Il constitue en même temps la Direction Eau de la Commission de la CEDEAO. Et à ce titre, il est placé sous l'autorité du Commissaire en charge des Infrastructures, de l'Energie et de la Digitalisation de la Commission de la CEDEAO.

Le CGRE a notamment pour mission :

- Coordonner et mettre en œuvre les décisions du CMS ;
- Coordonner la mise en œuvre des projets, programmes et plan d'action GIRE en Afrique de l'Ouest ;
- Suivre et superviser les activités de la CEDEAO dans le domaine de la gestion des ressources en eau notamment par l'intégration de la GIRE dans les programmes sectoriels de la CEDEAO ;
- Assurer la liaison continue avec les membres du CTE et le CRCRE ;
- Assurer la liaison avec les acteurs du secteur de l'eau au niveau national, régional et international ;
- Faire le plaidoyer de la GIRE auprès des Etats, des opérateurs du secteur de l'eau et des partenaires au développement en suscitant leur adhésion au processus et en encourageant leur participation financière.

2.3 Mode de financement des activités du CPCS

Les activités menées par les organes du CPCS sont financées par :

- Le budget ordinaire de la CEDEAO ;
- Les ressources provenant des mécanismes financiers institués pour la promotion de la GIRE en Afrique de l'Ouest ;
- Les subventions, dons et legs acceptés par la CEDEAO ;
- Toutes autres ressources acceptées par la CEDEAO.

2.4 Cadre générique de travail

22

De manière générique, le programme de travail du CPCS s'articule autour de trois (3) axes essentiels :

Appui direct au secteur de l'eau

- Appui spécifique aux pays;
- Appui spécifique aux bassins transfrontaliers;
- Programmes thématiques régionaux

Intégration et développement du secteur de l'eau

- Développement du cadre stratégique du secteur ;
- Gestion et partage de l'information ;
- Renforcement des capacités ;
- Financement du secteur.

Coordination et suivi

- Lien avec les organismes et initiatives sur le secteur ;
- Fonctionnement et financement du CPCS.

3- PRINCIPAUX RESULTATS

Parmi les principaux résultats obtenus dans le cadre de la mise en œuvre du processus régional de GIRE en Afrique de l'Ouest, on peut notamment citer :

Dans le domaine de l'appui direct au secteur

- Appui à l'élaboration et /ou à la mise en œuvre de plans nationaux GIRE ;
- Appui à la mise en place de l'Autorité du Bassin de la Volta (ABV) ;
- Promotion de trois nouvelles organisations de bassin en Afrique de l'Ouest
 - Autorité du Bassin du Mono -ABM (Bénin, Togo) créée en 2014 ;

- Autorité de Bassins Comoé-Bia-Tanoé-ABCBT (Côte d'Ivoire, Ghana, Burkina, Mali) en phase finale de création
- Office de Gestion de Bassins Fluviaux de l'Union du Fleuve Mano -OGBFT (bassins fluviaux de l'espace Mano River Union) également en stade avancé de création ;
- Coordination de la mise en œuvre du Projet Régional de Gestion Intégrée des Végétaux Aquatiques Envahissants en Afrique de l'Ouest (8 pays, financement BAD) ;
- Elaboration d'une stratégie de prise en compte du genre dans la GIRE ;
- Réalisation d'un guide de financement du secteur de l'eau

Dans le domaine de l'Intégration du secteur de l'eau

- Elaboration de la Politique des Ressources en Eau de l'Afrique de l'Ouest adoptée par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO en décembre 2008 à Abuja ;
- Formulation de la composante Eau du Programme Régional d'Investissement Agricole (PRIA) ;
- Formulation d'un Observatoire régional de l'Eau ;
- Réalisation d'une concertation sur les grands projets d'infrastructures dans le secteur de l'eau dans l'espace CEDEAO ;
- Elaboration de lignes directrices sur le développement d'infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest
- Elaboration d'une directive sur la gestion des ressources en eau partagées de l'Afrique de l'Ouest et d'une directive sur le développement d'infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest adoptées en décembre 2024.

Dans le domaine de la Coordination et du Suivi

- Organisation des réunions statutaires du CPCS : 5 CMS, 11 CTE, 2 CRCRE

4- PRINCIPAUX DEFIS

Les défis qui se posent aujourd'hui au processus régional de GIRE en Afrique de l'Ouest sont à la fois d'ordre opérationnel et structurel.

Au nombre des défis d'ordre opérationnel, on peut notamment citer :

- **Mieux connaître les ressources en eau de surface et en eau souterraine** : la réussite de la GIRE en Afrique de l'Ouest passe par une bonne connaissance des ressources en eau de surface et en eau souterraine, ainsi que des demandes en eau des différents secteurs d'usage. Au niveau de la région, on est encore loin du compte en la matière ;
- **Renforcement des capacités des acteurs** : le renforcement des capacités des groupes d'acteurs, y compris des femmes, constitue une condition essentielle de réussite de la GIRE en Afrique de l'Ouest ;
- **Assurer la durabilité financière du secteur de l'eau** : pour ce faire, il est indispensable aujourd'hui de promouvoir des mécanismes de financement innovants, y compris l'instauration d'instruments de gouvernance économique fondés sur la redevabilité des usagers quant à l'utilisation et à la détérioration de l'eau selon une approche utilisateur-payeur et pollueur-payeur, et d'autres mécanismes encore, comme le partenariat public-privé (PPP) ;

Au plan structurel, le défi critique aujourd'hui porte sur la **pérennisation de la coopération régionale dans le secteur de l'eau**, avec l'ensemble des pays de la région, par-delà les développements géopolitiques survenus dans la région ces temps-ci ; l'eau ne connaissant de frontière politique

5- PERSPECTIVES DE TRAVAIL

Après une période de baisse de régime pendant quelques années, le processus régional de GIRE en Afrique de l'Ouest a amorcé depuis l'année dernière un élan de redynamisation qui s'est notamment traduit par la tenue de la 11^{ème} Session Ordinaire du CTE et de la 5^{ème} Session Ordinaire du CMS à Abuja en juin 2024.

Parmi les perspectives de travail du CGRE pour la période 2025-2027, on peut citer notamment :

- Révision de la PREAO
- Conduite d'une réforme institutionnelle du CGRE.

- Mise en œuvre de la directive sur la gestion des ressources en eau partagées de l'Afrique de l'Ouest et de la directive sur le développement d'infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest (vulgarisation et transposition au niveau des Etats et des OBT)
- Mise en œuvre du projet spécial CEDEAO d'alimentation des populations vulnérables en eau potable
- Mise en œuvre de l'Observatoire Régional de l'Eau
- Accompagnement des états membres dans leur processus d'adhésion à la convention de 1992 des nations unies de l'eau (Adhésion des 8 états restants avant 2027)
- Mise en œuvre de l'Initiative régionale DREVE/pilier 4 « Intégration régionale »
- Mise en place d'un pipeline de projets régionaux et nationaux d'infrastructures, à fort impact sur les communautés ;
- Organisation de tables rondes des donateurs en vue de mobiliser les fonds pour financer l'ensemble des projets identifiés ;
- Développement effectif du nexus Eau-Alimentation-Energies-Transport-Ecosystème ;
- Mise en place d'une facilité ouest-africaine de l'eau (FOAE) ;